



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 novembre 2023**

Portant sur les tarifs en hébergement pour la résidence Dumont d'Urville à Toulon

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs et les échanges en séance,

DECIDE

Article unique :

Un tarif mensuel de 380 € par logement décomposé en 300 euros de loyer, 60 euros de charges et 20 euros de provision pour mobilier est adopté.

Le tarif par jour, toutes charges et provision comprises, est de 12,66 euros.

Article deux :

Le même tarif est adopté pour l'ensemble des logements, qu'ils soient PMR ou pas.

Fait à Nice, le 13 novembre 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 14
Membres présents : 10	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 0
Votants : 14	

Publiée le 14 novembre 2023